

# CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JANVIER 2025

## PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le six du mois de janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur José TRANCHANT, Maire, à l'ouverture.

Monsieur José TRANCHANT déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, nomme à l'unanimité des membres présents, Monsieur Louis MARLIO en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil Municipal est de 12, dont 12 en exercice et 9 présents à l'ouverture de cette séance.

**Etaient présents :** : Mmes et Mrs TRANCHANT J., MARIZY Ch., WELCHE J.M., DESCARRIER L., POCHET V., MARLIO L., DUFOUR I., CATTET L., LAVAL B.

**Etaient excusés :** MERCKLEN FL., JACQUET L., DULOQUIN M., Conseillers Municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice au Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L2121-17 du Code des Collectivités Territoriales.

**Début de la séance : 18H30**

### ORDRE DU JOUR :

1. NUMEROTATION DE VOIRIE
2. TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RUE DESSAINT
3. FERMAGES BIENS COMMUNAUX
4. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE
5. REPAS DES ANCIENS 2025

### QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

#### 1. NUMEROTATION DE VOIRIE

**N° 2025-01-001**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à une numérotation de voirie, Quai de Marne, immeuble appartenant à la Commune, cadastré AI 331/912/913, dénommé Salle des Fêtes et rue du Lavoir, immeuble appartenant à la Commune, cadastré AI 910/911, dénommé Centre de Secours de CUMIERES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'attribuer le numéro 98 Quai de Marne à la parcelle AI 331/912/913,
- Décide d'attribuer le numéro 55 rue du Lavoir à la parcelle AI 910/911.

#### 2. TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RUE DESSAINT

**TRAVAUX DE VOIRIE RUE DESSAINT**

**REMPLACEMENT D'UN POTEAU INCENDIE**

**CHOIX DE L'ENTREPRISE**

**N° 2025-01-002**

Monsieur le Maire rappelle aux élus présents que les futurs travaux de réfection des voiries de la rue Dessaint débiteront en janvier et leur expose que des travaux supplémentaires sont à prévoir, notamment le remplacement d'un poteau incendie.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés et en avoir délibéré, l'unanimité des membres présents :

- Les crédits nécessaires étant prévus sur les Restes à Réaliser du budget primitif 2024, section d'investissement, article 2156,
- Accepte la réalisation des travaux et porte son choix sur l'entreprise SADE située à REIMS, pour un montant de 2 489.54 € HT, soit 2 987.45 € TTC, se décomposant comme suit :

• Fourniture et pose d'un poteau incendie BAYARD	
TOTAL HT	2 489.54 €
TVA 20%	497.91 €
TOTAL TTC	2 987.45 €

**TRAVAUX DE VOIRIE RUE DESSAINT  
REPRISE DES DESCENTES EP ET CREATIONS DE BRANCHEMENTS EP  
CHOIX DE L'ENTREPRISE**

**N° 2025-01-003**

Monsieur le Maire rappelle aux élus présents que les futurs travaux de réfection des voiries de la rue Dessaint débiteront en janvier et leur expose que des travaux supplémentaires sont à prévoir, notamment la reprise des descentes des eaux pluviales et la création de branchements EP.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés et en avoir délibéré, l'unanimité des membres présents :

- Les crédits nécessaires étant prévus sur les Restes à Réaliser du budget primitif 2024, section d'investissement, article 2151,
- Accepte la réalisation des travaux et porte son choix sur l'entreprise SADE située à REIMS, pour un montant de 7 869.28 € HT, soit 9 443.14 € TTC, se décomposant comme suit :
  - Reprise des descentes EP et création de branchements EP
  - Terrassement et évacuation des déblais
  - Fourniture et pose d'éléments de fond DN 315
  - Fourniture et pose de canalisations DN 100
  - Raccordement par carottage sur réseau
  - Remblais des tranchées

TOTAL HT	7 869.28 €
TVA 20%	<u>1 573.86 €</u>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>9 443.14 €</b>

**3. FERMAGES BIENS COMMUNAUX**

**TARIFS DES FERMAGES DES VIGNES COMMUNALES POUR L'ANNEE 2025 (VENDANGES 2024)**

**N° 2025-01-004**

Le Conseil Municipal prend connaissance des tarifs des fermages pour l'année 2025, applicables aux récoltes 2024, soit 7.70 € le kilo de raisin pour CUMIERES.

Monsieur le Maire lui demande de bien vouloir délibérer sur l'application de ce tarif aux baux de location des vignes communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

D'appliquer le tarif proposé, soit 7.70 € le kilo de raisin, aux baux de location des vignes communales pour l'année 2025, applicable aux vendanges 2024.

**4. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE**

**RENOUVELLEMENT DEROGATOIRE DE LA SEMAINE D'ECOLE SUR 4 JOURS**

**N° 2025-01-005**

Monsieur le Maire rappelle aux élus présents que depuis la rentrée 2014, les horaires d'enseignement de toutes les écoles du Département s'inscrivent dans le cadre réglementaire d'organisation de la semaine scolaire fixé par les articles D.521-10 à D.521-13 du Code de l'Education. Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques a élargi les possibilités de dérogation et a permis notamment d'organiser le temps scolaire en huit demi-journées sans obligation de répartir les enseignements sur 5 matinées et 4 après-midis.

L'organisation du temps scolaire (OTS) des écoles est arrêtée pour une durée de trois ans, conformément aux dispositions du Code de l'Education.

Considérant l'obligation de renouvellement de la demande de dérogation à chaque échéance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Après avoir pris connaissance des éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Par souci démocratique, dans le respect de la volonté des parents d'élèves et conjointement au Conseil d'Ecole,
  - Demande le renouvellement de la dérogation pour l'organisation de la semaine scolaire pour l'école de CUMIERES comme suit : 8 demi-journées sans le mercredi matin.
  - Les horaires proposés seraient :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
9H00-12H00	9H00-12H00	9H00-12H00	9H00-12H00
14H00-17H00	14H00-17H00	14H00-17H00	14H00-17H00

**5. REPAS DES ANCIENS 2025  
CHOIX DU MENU**

**N° 2025-01-006** Madame Béatrice LAVAL, Conseillère Municipale, rappelle aux élus présents que le repas annuel offert par la Commune aux anciens du village aura lieu en mars prochain et leur présente les diverses possibilités de menus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Porte son choix sur un menu à 40 €,

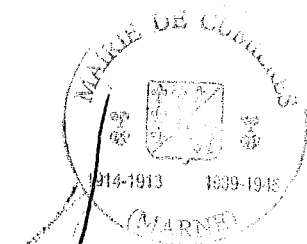
Demande que la commission concernée se réunisse pour décider des mets composant le menu

**----- SUJETS DIVERS -----**

Le Conseil Municipal a débattu des sujets divers suivants :

- Le conseil municipal décide d'offrir un bouquet de fleurs à Madame Caroline LECOURT, adjoint administratif, qui a donné sa démission au 31 mars 2025 lors de la cérémonie des vœux au Maire : un pot de départ sera organisé ultérieurement,
- Monsieur le Maire expose :
  - La manifestation Champ'Man 2025 se déroulera les 07 et 08 juin 2025 ; les organisateurs seront reçus en mairie à ce sujet et notamment au sujet du parcours en traverse du village
- Monsieur Jean-Michel WELCHE, Maire-Adjoint :
  - Demande que soit contacté le propriétaire de l'immeuble situé rue Gaston Poittevin, au sujet des travaux qu'il a entrepris sur le mur de sa propriété situé chemin des Longues Violes et qu'il lui soit demandé de remettre les lieux en état
  - Expose que le bulletin municipal est pratiquement terminé et sera imprimé rapidement
  - Expose également que la société INFOCOM n'a envoyé le BAT de l'agenda 2025 que le 30 décembre dernier et qu'il a été renvoyé signé par la mairie le lendemain
  - Rappelle l'inquiétude de Madame la Directrice des Ecoles pour ce qui concerne les effectifs de la prochaine rentrée scolaire, ainsi que la prochaine visite de membres de l'Académie dont le sujet est de faire un tour d'horizon des services, et d'éventuellement de proposer des améliorations
- Madame Florence MERCKLEN a intégré la salle du conseil à 19H55
- La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 04 février 2025
- Les prochaines réunions de la commission des finances sont fixées au 28 janvier et au 20 février 2025
- Séance levée à 20H15.

La présente séance est composée des délibérations numérotées 2025-01-001 à 2025-01-006.



Le Maire,  
J. TRANCHANT

Le secrétaire de séance,  
L. MARLIO